



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 15/12/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 14 décembre 2015
D - 2015/684

Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

Cité du vin. Avenants aux marchés de productions audiovisuelles et multimédia. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier de construction de la Cité du vin a débuté en septembre 2013 et avance dans un calendrier qui se resserre. Les travaux de gros œuvre s'achèvent, les aménagements intérieurs s'accroissent avec l'arrivée sur chantier des éléments scénographiques.

Sur les 10 000 m² de surface utile du bâtiment, plus du tiers est consacré à un parcours permanent qui totalise près de 150 programmes audiovisuels et multimédia.

La réalisation de ces productions, attribuées en marchés séparés, se décompose en 12 lots, dont l'estimation prévisionnelle s'établit à 4 099 131,00 € HT.

Par délibérations successives, 10 marchés ont été précédemment attribués pour un montant de 3 757 686,00 € HT.

La présente délibération correspond à la production des contenus du dispositif de la plateforme oenotouristique du rez-de-chaussée ainsi qu'aux prestations de réalisation des productions audiovisuelles du dernier module composant le parcours scénographiques du R + 2

Lot PROD 6 – Plateforme oenotouristique
Marché n° 2015-064 – Société Grand Angle Productions

- Production d'un programme vidéo multi-écrans pour la plateforme oenotouristique, espace d'accueil et d'information sur l'offre œnologique de Bordeaux et les vignobles girondins et d'Aquitaine.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	545 103,11	
Avenant n°1	32 100,00	
Montant du présent avenant	29 750,00	
Nouveau montant du marché	606 953,11	11,35 %

Lot PROD 5 – Module 15 « Vins du plaisir et de l'amour »
Marché n° 2014-370bis – Société Les Films d'Ici

- Production du programme vidéo pour l'écran du dôme du module 15 du parcours permanent.

	Montant en € HT	%
Montant initial du marché	179 474,50	
Montant du présent avenant	27 439,00	
Nouveau montant du marché	206 913,50	15,29 %

Le montant cumulé de ces prestations complémentaires est inclus dans le budget prévisionnel recalé de l'opération (81,1 M d'€ HT), et n'a donc pas d'incidence sur le coût global du projet.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 novembre 2015, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE